

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 19 février 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par madame Céline Julien pour sa propriété sise au 480, rue des Chalets à Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objet de permettre la construction d'une véranda de 12' X 12' à une distance de 1m (3'-3") de la limite latérale plutôt que 2m (6'-6³/₄") tel que requis à l'article 4.2.3.1 du règlement de zonage 707;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

480, rue des Chalets, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-cinquième jour de janvier deux mille dix-huit.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 25 janvier 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour de janvier 2018.

